

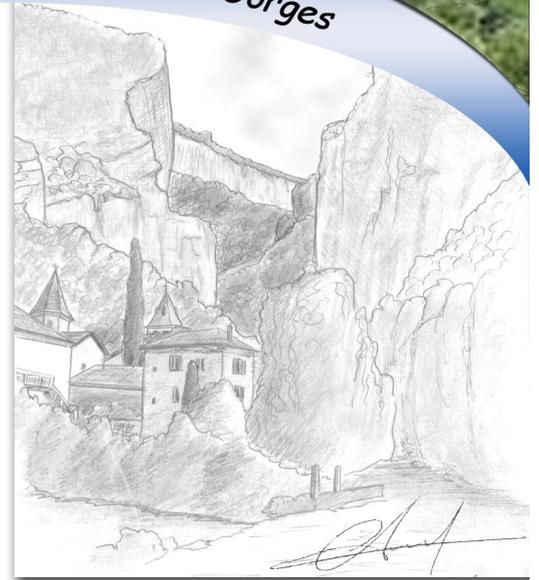
L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Décembre 2017

N° 53

Editorial



Pour la rentrée 2017, le Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI) et les mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), à savoir Cognin-les-Gorges, Rovon, St Gervais et Malleval ont fait le choix de la stabilité dans l'organisation de la semaine scolaire. Elle reste donc basée sur 4 jours et demi de classe pour les 196 élèves.

Parallèlement, en juin dernier, le gouvernement a redonné aux communes la liberté de choisir leur mode d'organisation pour l'école.

Nous allons alors organiser une Commission Rythmes scolaires avec des délégués parents, le personnel des écoles, des enseignantes et des élus afin de préparer la rentrée 2018. Cette commission permettra de faire le bilan, de donner des idées, de partager des expériences sur la semaine scolaire. Un débat qui dépasse le simple questionnaire, un débat que nous souhaitons ouvert et constructif.

Avec un objectif à garder en tête : améliorer le bien-être des élèves pour une prise en charge qualitative et cohérente pour favoriser les apprentissages et prendre en compte les besoins des familles.

Sophie BOREL , 1ere Adjointe



Sommaire

En direct des conseils.....2	Journée du patrimoine.....11
En parcourant les rues	CCAS
Point travaux6	Trésor perdu.....12
Village étape, PLU.....7	Bibliothèque.....13
Vie du village	Chansonnette.....14
Conférence..... 8	Info poste.....15
Ecole.....9	Etat civil16
Foyer rural..... 10	Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 Juillet 2017

I/ OAP PRE CHAMPON

Monsieur le Maire présente le cahier des charges qui sera envoyé aux promoteurs contactés et intéressés par le projet d'urbanisation du Pré Champon, lors du lancement de la consultation.

Il indique que le nombre de promoteurs étant susceptibles d'être intéressés par ce projet est au nombre de six.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité

Valide le cahier des charges et décide de lancer la consultation auprès des différents promoteurs.

II / SECOND COMITE DE SITE / ENS GORGES DU NAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le premier comité de site du 24 octobre 2016, a été l'occasion de :

- présenter la politique et démarche « Espaces Naturels Sensibles » du Département de l'Isère,
- expliquer les raisons qui ont conduit le Département de l'Isère à classer ce site en Espace Naturel Sensible (diagnostic initial)
- préciser les missions du bureau d'étude Evinerude qui doit accompagner la commune de Cognin les Gorges dans la définition de son plan de gestion,
- évoquer les premiers enjeux identifiés.

Il informe les conseillers que le second comité de site aura lieu le 31 août 2017, ayant pour ordre du jour :

- Présentation du diagnostic effectué par Evinerude lors d'une visite sur le terrain ;
- Partage des enjeux identifiés sur le site et des objectifs à long terme ;
- Présentation des objectifs du plan de gestion
- Premières réflexions sur le programme d'actions.

III / ACCESSIBILITE EGLISE ET CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été déposé en Préfecture de l'Isère pour les travaux d'accessibilité de divers ERP (la poste, l'église, le cimetière, les wc publics).

La rampe d'accès de la poste a été réalisée au cours des travaux d'aménagement de village et une subvention à hauteur de 50% des travaux a été versée à la commune par le Département soit 7500,00 €.

Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux nécessaires à l'accessibilité pour l'église et le cimetière.

A la demande du Département, les dossiers de demande de subventions pour ces futurs travaux (en 2017 pour l'église et 2018 pour le cimetière) doivent être déposés avant le 31/08/017.

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions, le Conseil Municipal charge monsieur le Maire de les présenter à la prochaine conférence territoriale.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 04 Septembre 2017

I/ TARIFICATION LOCATIVE GARAGES « MAISON CARRAL » (délibération 2017/28)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des demandes pour la location des garages du bâtiment communal « Maison Carral » ont été formulées auprès de la mairie.

Il rappelle aux conseillers que le projet de réhabilitation de ce bâtiment en gîte d'étape communal ayant été abandonné, les locaux restent inoccupés.

Il propose de mettre en location les garages au tarif de 50 euros mensuel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de louer les garages du bâtiment « Maison Carral » au tarif mensuel de 50 euros par garage.

II / RETOUR SUR LE SECOND COMITE DE SITE / ENS GORGES DU NAN

Madame Sophie Borel rapporte aux conseillers municipaux les tenants de la réunion du second comité de site de l'ENS des Gorges du Nan qui a eu lieu le 31 août 2017.

Une présentation du diagnostic a été effectuée par Marie Parachout du cabinet d'études Evinerude avec l'identification des enjeux sur le site.

6 grands enjeux ont été identifiés :

- Habitats et habitats d'espèces remarquables des milieux rupestres, cavités et éboulis
- Habitats des milieux aquatiques et tufeux
- Habitats des boisements de pente et riverains
- Corridor écologique
- Conciliation des usages et sensibilisation des publics propriétaires et usagers du site
- Accueil et animation pour la mise en valeur du site

En direct des conseils.....

Des objectifs à long terme ont été proposés et déclinés :

- Préserver les habitats et les écosystèmes
- Porter à connaissance et faire respecter les enjeux de la biodiversité remarquable et protégée
- Accueillir et mettre en valeur les richesses et enjeux du site
- Garantir une efficacité optimale des fonctionnalités naturelles en termes de corridor écologique
- Favoriser l'évolution naturelle et la naturalité des milieux forestiers actuels

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le comité de site doit désormais élaborer un plan des actions à mener (avant fin 2017) pour atteindre les objectifs fixés à plus ou moins long terme en respectant les enjeux identifiés.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Septembre 2017

I/ GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal le séminaire qui a été organisé par la SMVIC le 21 septembre 2017 dans le cadre de l'organisation du service intercommunal de gestion et de valorisation des déchets.

Il rappelle que jusqu'à lors le financement de ce service est assuré par la mise en place de deux dispositifs :

- REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'ex 3c2v et ex CCPSM
- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'ex CCBI

Ces deux dispositifs sont à harmoniser d'ici le 31 décembre 2021, cependant afin de pouvoir organiser au mieux ce service rendu sur un seul territoire, il est préférable d'avoir au plus vite un mode de calcul similaire.

Il a donc été demandé aux délégués communautaires de prendre position par un vote lors du prochain conseil communautaire sur le choix du mode de calcul, soit REOM ou TEOM, à adopter dès l'année prochaine.

Monsieur le Maire après avoir exposé et expliqué les deux modes de facturation, propose au conseil municipal de se prononcer quant au choix du mode de calcul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en fonction des informations fournies, de ne pas se prononcer et demande à Monsieur le Maire de s'abstenir de voter au nom de la commune de Cognin-les-Gorges pour le choix du mode de calcul, lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Maire décide de suivre la volonté du Conseil Municipal.

II/ PRÉSENTATION DU PROJET DE PADD (PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rédaction du PADD, découlant des réunions de travail entre les élus et le cabinet d'études chargé de l'élaboration du PLU.

Il sollicite les conseillers municipaux à réfléchir sur les tenants de ce projet de PADD en vue du débat prévu lors de la prochaine réunion du conseil municipal le 16 octobre 2017.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Octobre 2017

I/ REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU / DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 24 novembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En direct des conseils.....

• Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. le Maire expose alors le projet de PADD qui se présente autour de 2 axes principaux:

Axe n°1 : Cognin-les-Gorges, une commune accueillante

-Un cadre de vie préservé, à vocation quotidienne et touristique

-Une vie villageoise renforcée

-Une croissance du nombre d'habitants modérée, cohérente avec la préservation de la ruralité et pour une bonne intégration des futurs habitants à la vie communale

Axe n°2 : Cognin les Gorges, une commune aux spécificités rurales, entre Vercors et plaine de l'Isère

-Un patrimoine paysager, urbain et bâti spécifique préservé

-Une agriculture de plaine et de coteaux complémentaires

-Des richesses écologiques et naturelles préservées, des contraintes environnementales prises en compte

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert et invite par conséquent les membres du Conseil Municipal à s'exprimer sur les orientations du PADD.

Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Le projet de PADD sera annexé à la présente délibération, mis à disposition du public et diffusé sur le site de la commune.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

II CHOIX DU PROMOTEUR DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU PRE CHAMPON

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour la recherche d'un promoteur immobilier pour l'aménagement et la construction du site « Pré Champon » a été lancée au mois de juillet.

Deux promoteurs ont répondu à cette consultation : Isère Habitat TopoScope et Novélia Isis.

Ils ont été tous les deux présélectionnés pour une audition de présentation de leur projet.

A l'issue de ces auditions, une grille d'analyse des offres a été dressée suivant les critères d'évaluation du cahier des charges remis à la consultation.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de choisir entre les deux promoteurs retenus, celui avec lequel la commune souhaite engager un travail de partenariat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du « Pré Champon » se fait dans le cadre d'une OAP, qui est en cours de rédaction dans le cadre de la révision du POS valant transformation en PLU.

Ce partenariat avec le promoteur choisi aura pour objectif :

- Pour le promoteur : de vérifier la faisabilité du projet
- Pour la commune : de définir les modalités opérationnelles du projet, de finaliser la mise au point de l'OAP et de rédiger le cahier de recommandations et de prescriptions architecturales et paysagères.

Si la phase de mise au point de l'esquisse permet de valider les hypothèses de l'offre, ainsi que la qualité architecturale en concertation avec l'architecte conseil de la commune, alors la commune pourra engager la phase opérationnelle (compromis de vente ...).

Si les hypothèses de l'offre ne sont pas confirmées, ou si la concertation sur les volets qualitatifs du projet ne permet pas d'atteindre les objectifs de la commune, alors la commune pourra engager une phase de travail avec le deuxième candidat présélectionné en phase 1

Après examen de la grille d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour et 2 voix contre :

- de retenir le promoteur Novélia Isis, pour poursuivre le travail de partenariat dans le cadre de l'élaboration de l'aménagement et de l'urbanisation du « Pré Champon ».

- de préciser à Novélia Isis les attentes architecturales, urbaines et paysagères, en partant du scénario de base qui devra évoluer en prenant en compte les remarques suivantes :

- rechercher la densification du scénario variante dans les formes urbaines du scénario de base,
- adapter le quantitatif des stationnements aux besoins,
- préciser le traitement qualitatif des

En direct des conseils.....

stationnements en particulier pour l'espace collectif situé à l'angle nord-ouest du tènement ; l'architecture des garages, leurs matériaux, couleurs, textures devront être adaptés au contexte communal,

- progresser sur la définition d'un espace collectif pour seniors (bâti situé au nord du tènement),
- définir l'aspect des clôtures entre espaces privé/public, privé/privé, privé/chemin des Garrigues (frange verte),
- établir un dialogue autour de la notion de frange verte (en limite du chemin des Garrigues) pour préciser l'usage, l'entretien, l'appartenance du foncier,
- préciser les matériaux, couleurs, textures et traitements spécifiques aux espaces publics,
- faire évoluer l'implantation des bâtiments pour une mise en limite avec l'espace public, permettant ainsi d'optimiser le foncier et de qualifier les limites.

III / RIFSSEP

Madame Valérie Simoens, adjointe déléguée à la gestion du personnel, explique au Conseil Municipal, que le projet de délibération pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire est arrêté et va être présenté à la commission technique paritaire du centre de gestion de l'Isère pour avis.

Elle explique que les objectifs de la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire sont d'instaurer un système lisible et transparent et de prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents.

IV / VILLAGE ETAPE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'aménagement qui va être réalisé dans le cadre du projet « Village Etape » de la Vélo-route.

Un local pour ranger les vélos, un aménagement coin pique-nique et la réalisation de terrains de boules sont les 3 points d'aménagement retenus pour ce projet.

La localisation de cet aménagement est prévue sur la place de l'Eglise, dans le prolongement des WC publics.

Il indique également que les WC publics seront mis aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Il rappelle que les travaux prévus pour l'aménagement « Village Etape » sont subventionnés à hauteur de 76% (pour un montant de travaux plafonné à 20 000 € HT) et que les travaux d'accessibilité des WC publics sont subventionnés à hauteur de 50%.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Novembre 2017

I/ TAXE D'AMENAGEMENT 2018

Considérant que la commune de Cognin-les-Gorges a prescrit par délibération le 24/11/2015 la révision du POS valant transformation en PLU, et que depuis le 27 mars 2017, le POS étant caduque, la commune est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme) jusqu'à la date d'approbation du PLU.

Considérant que la Taxe d'aménagement n'est pas instituée de droit pour les communes soumises au RNU et qu'une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %
- d'exonérer totalement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

- les abris de jardins soumis à déclaration préalable

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, reconductible d'année en année.

Les taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

II INDEMNITE PERCEPTEUR 2017

Monsieur le Maire explique que pour plusieurs raisons (non-respect des délais de paiement fournisseurs, absence de conseils,...), de nombreuses communes dépendant de la trésorerie de Vinay, ont décidé de ne pas verser les Indemnités annuelles de conseil et de confection des documents budgétaires au percepteur de Vinay pour l'année 2017.

Il indique que la commune de Cognin les Gorges, lors de cet exercice budgétaire, a aussi été impactée par des retards de paiement, qu'aucun conseil particulier n'a été prodigué par Monsieur le percepteur. En conséquence, il demande au conseil municipal de délibérer sur le versement de ces indemnités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas verser les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au percepteur de Vinay pour l'année 2017.

III / SENS UNIQUE COTE DE LA FAURE

Considérant la dangerosité de la sortie de la Côte de la Faure sur la RD 1532, l'étroitesse de sa largeur

En direct des conseils.....

de chaussée et de la nouvelle organisation de circulation sur le centre bourg du village (délibération du 18 juillet 2016),

Le Conseil Municipal décide :

- d'instaurer sur la VC 12 «Côte de la Faure» un sens unique de circulation entre le croisement avec le chemin donnant accès à la station d'épuration jusqu'au 33 Côte de la Faure.

IV / RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'instaurer des primes d'astreinte pour le personnel technique de la commune, en cas de nécessité de travail sur les dimanches, notamment pour la gestion des locations des bâtiments communaux (Salle des Fêtes et cantine).

Il informe également que suite à une demande d'autorisation de travail à temps partiel, le conseil municipal doit délibérer pour l'institution du temps partiel et en fixer les modalités d'application.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre les astreintes
- d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application.

Ces deux projets de délibérations sont envoyés au Comité Technique du CDG 38

En parcourant les rues...

TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. La commune avait déposé son agenda et est dans les délais annoncés. Les petits travaux à effectuer sur les écoles, salle des fêtes et mairie ont été accomplis par les employés communaux. La reprise d'accès à l'agence postale a été réalisée dans le cadre de l'aménagement du village.

Les travaux de mise en accessibilité à l'église ont débuté cet automne par la création d'une porte sur le coté droit du transept de l'église. Une rampe en enrobé, qui sera réalisée en début d'année 2018, permettra de revenir en pente douce jusqu'à la porte d'entrée principale.

La maçonnerie de cette ouverture a été réalisée par l'entreprise ECM de Cognin les Gorges pour un montant de 3 047,00 € TTC, la menuiserie a été fabriquée et posée par les Établissement Charbonnier Mounier de Saint Sauveur pour un montant de 2 784,00 €.

Ces travaux sont subventionnés à 50 % par le Département de l'Isère.

Les employés communaux vont effectuer lors de cet hiver l'accessibilité à Personnes à Mobilité Réduite d'une des deux toilettes de la place de l'église.

Il ne restera pour l'année 2018 plus que le travail d'amélioration d'accessibilité de notre cimetière.



En parcourant les rues.....

TRAVAUX VILLAGE ETAPE

Notre commune a été retenue comme village étape dans le cadre de la mise en tourisme autour de la vélo route financée par le département de l'Isère dans le cadre de son plan de relance, pour le territoire du Sud Grésivaudan.

La commune de Cognin les Gorges a fait le choix de rendre plus accueillante sa place du village et de réaliser un abri à vélo pour que les cyclistes puissent entreposer leurs vélos en toute sécurité, et alors profiter des balades à pied dans notre village ou dans les Gorges du Nan, ou bien faire une halte dans nos commerces.

L'entreprise RC Bois Concept a réalisé l'abri à vélo en ossature bois en prolongement des toilettes publiques pour un montant de 9 198,00 € TTC. A l'intérieur de ce local, les propriétaires de vélos électriques auront à leur disposition une borne de recharge dédiée spécialement à ce type de matériel. Cette borne sera totalement financée par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, qui elle aussi s'inscrit dans la démarche du plan de relance du Département de l'Isère.



Afin de rendre plus accueillante cette place, l'entreprise Routière Chambard de Saint Marcellin a repris la surface de la place pour un montant de 6 384,00 €. Pour avoir un ensemble plus cohérent avec le nouveau local à vélo, l'entreprise Gay Mery reprendra les façades des toilettes publiques au début de l'année 2018 pour un montant de 2 486,00€ et un coin pique-nique sera installé sur l'espace pelouse entre les toilettes publiques et l'agence postale.

Les tables et bancs ont été achetés pour un montant de 6 000,00 € à l'entreprise Acropose, fabricant de ce type de matériel basé à Valence.

Tous ces travaux sont financés à 56 % par le département de l'Isère dans le cadre du plan de relance et à 20 % par la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan en faveur de la ruralité. Le restant est financé par la commune de Cognin les Gorges.

Toutes ses améliorations ou nouveautés vont participer à la mise en valeur de cette place très prisée par les touristes, les fréquentations de l'Office Mobile de Tourisme de notre intercommunalité étant là pour l'attester.

SUITE DU PLU

Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Depuis la réunion publique du 20 avril 2017 sur le Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal a poursuivi le travail engagé.

Il a tout d'abord élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document, souvent appelé par son abréviation PADD, fixe les objectifs de développement pour la commune pour la décennie à venir.

Lors de la réunion du 16 octobre, le Conseil Municipal en a officiellement débattu.

Le contenu de ce PADD est consultable sur le site web, sous l'onglet Vie municipale/Urbanisme.

Zones potentiellement constructibles

Au cours de cette fin d'année, le Conseil Municipal a commencé à réfléchir sur les zones à ouvrir à la construction, zones qui devaient se situer dans les espaces potentiels de développement fixés par le SCOT, et dans la limite autorisée à des communes de type pôle secondaire et touristique, soit pas plus de 3,5 ha pour les 10 ans en venir et prenant en compte les espaces potentiellement constructibles dans les zones déjà urbanisées.

Pour chacune de zones qui étaient potentiellement urbanisables et qui avaient retenu l'attention du Conseil municipal, afin de faire un choix plus éclairé, celui-ci a décidé de :

- demander la position des propriétaires concernés quant à leur volonté ou non de rendre constructibles leurs parcelles en leur envoyant un courrier avec retour en mairie de leur réponse ;
- engager avec la régie d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes une réflexion pour voir les conditions de faisabilité des réseaux d'adduction d'eau potable et de collecte des eaux usées et une estimation de leur coût.
- missionner un bureau d'étude pour avoir un schéma directeur des eaux pluviales sur l'ensemble des zones potentiellement urbanisables.

Aménagement Pré Champon :

Le Conseil Municipal a validé le cahier des charges qui a été envoyé aux promoteurs contactés et intéressés par le projet d'urbanisation du Pré Champon. Ce cahier des charges avait pour but de faire produire à chacun une note d'intention sur les aménagements qui répondent aux objectifs fixés, et une offre de prix correspondant à l'aménagement proposé.

Les réponses des promoteurs devaient répondre obligatoirement à tous les objectifs fixés par le cahier des charges dans un premier temps, et liberté leur était donnée de faire une ou deux

En parcourant les rues.....

autres propositions qui ne répondaient que partiellement aux objectifs fixés, mais qui leur semblaient plus opportunes .

La commune a reçu deux offres, une de Isère Habitat /Toposcope et une de Novélia/ISIS. Après consultation des deux candidats le 10 octobre, le Conseil Municipal a retenu la candidature de Novélia /Isis lors du Conseil municipal du 16 octobre 2017. Cet engagement n'a pour l'instant rien de contractuel : la commune et le candidat s'engagent à collaborer pour préparer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui sera alors le document qui liera la commune et le promoteur. Des réunions de travail sont prévues début 2018 pour parvenir à l'écriture de cette OAP.

Deuxième réunion publique :

Toutes les personnes intéressées par l'élaboration du Plan local d'Urbanisme de la commune de Cognin les Gorges sont invitées à la salle des fêtes lundi 5 février 2018 à 19h.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Avancement sur les Zones constructibles
- Aménagement du Pré champon

Vie du village...

CONFERENCE : QUATERNAIRE DAUPHINOIS ?

Le « quart dauphinois », nous le connaissons tous, mais le Quaternaire dauphinois, qu'est-ce donc ?

Le Quaternaire est une unité de temps. Elle comprend le **Pléistocène** (de - 2,6 Ma à - 12 000 ans) et l'**Holocène** (-10 000 ans). Durant cette période, six glaciations majeures ont eu lieu, celles de **Biber** (-2.2 à -1.5 Ma), de **Donau** (-1 à -0.9 Ma), de **Günz** (-0.8 à -0.6 Ma), de **Mindel** (-0.475 à -0.37 Ma), de **Riss** (-0.3 à -0.13 Ma) et de **Würm** (-0.08 à -0.012 Ma).

Nos recherches, principalement en paléontologie, nous ont amenés à reconsidérer l'environnement dans lequel les premiers hommes ont évolué. Les premiers « alpins » furent les néanderthaliens, mais qu'ont-ils découvert, les découvertes paléontologiques que nous avons faites mettent en évidence une faune riche, mindelienne pour la plus ancienne (- 550 000 ans interstade Günz-Mindel), jusqu' à nos jours.

La diversité des espèces est bien marquée et il n'est que de voir les représentations rupestres de la Grotte Chauvet, très proche.

Quel climat, quel environnement, jusqu'où les glaciers se sont-ils écoulés, etc...Nous avons la chance de pouvoir accueillir Jacques Marin, passionné de paléontologie locale **le vendredi 2 février 2018 à 20 heures**, en la salle des fêtes de Cognin les Gorges. Venez nombreux écouter ce passionné et découvrir l'histoire très anciennes de nos lieux . Pour tous publics.



Vie du village...

ECOLE: SORTIE A LA FERME MICHALLET

Compte rendu de visite

Le vendredi 29 septembre, nous avons visité la ferme Michallet. Quand nous sommes arrivés, Laurence Chavance qui est nucicultrice, nous attendait devant un immense bâtiment.

Devant cette ancienne stabulation, nous avons posé des questions et elle nous a expliqué le cycle des noix dans l'entrepôt. Après nous sommes allés voir le fonctionnement des machines. C'était beaucoup plus drôle de le voir que de l'imaginer.

Les noix arrivent dans les remorques, puis sont bennées sur une grille qui retient les branchages. Elles sont ensuite nettoyées dans la laveuse, débarrassées des pierres dans le bac à pierres et emmenées sur un tapis roulant vers les employés qui trient les noix manuellement.

Les noix encore protégées par le brou sont mises à part. Un autre tapis roulant les monte vers les cellules où elles seront séchées en deux ou trois jours. Une fois sèches, elles sont calibrées et un dernier tri manuel assure la qualité de la production finale.

Quel manège ! On aurait dit un véritable parc de jeux pour les noix.

Ce que nous avons préféré c'était de déguster les noix.

C'était une super journée vraiment amusante!

(texte élaboré par les élèves)



Travaux fait en arts plastiques en lien avec cette sortie :



«arbres-mains» chez les CM1-CM2 de Mmes Brass et Taricco /



«feuilles d'automne» chez les CE2 de Mme Cazals.

Vie du village...

FOYER RURAL

Retour sur les festivités passées

La vogue annuelle, organisée par le foyer rural du 4 au 6 Août 2017, eut comme les années précédentes un franc succès.

Le concert du **vendredi soir** avec des groupes locaux de reprises a su apporter de la bonne humeur au public présent.

Samedi matin a débuté le concours de pétanque avec 73 doublettes

Samedi après-midi, l'équipe du foyer rural a souhaité faire plaisir aux moins de 12 ANS en leur proposant une mini boom mousse !! Succès garanti, glissades et bonne rigolade pour nos petits! Un grand merci à Nico de SUN Music d'avoir assuré l'animation.



Le soir, place aux jeunes pour le bal mousse avec SUN MUSIC, toujours autant apprécié!

Nos aînés ont pu eux aussi danser au son de «DJ Page» avec un bal musette en plein air, organisé rue de la Trainière.

Dimanche matin, le challenge Vincent Simoens avec 29 triplettes mixtes (pétanque) a été remporté par Laurie Falcon, Stéphane tripier et Didier Cailloce.

La pêche à la truite l'après-midi a participé à l'animation de notre vogue.

Le soir en clôture des festivités, le repas raviolis préparé par Sainte Philomène a affiché complet avec près de 600 personnes suivi du magnifique feu d'artifices offert par la commune.

Lundi Lilian VEHIER (café BACHOP'S BAR) a organisé un concours de boules lyonnaises sur la place de l'église, un retour qui a relancé cette discipline très populaire dans notre village il y a quelques dizaines d'années.

Le président et tous les membres du foyer rural remercient tous les bénévoles qui ont contribué par leur disponibilité et leur enthousiasme à la réussite de cette édition 2017.

A l'année prochaine!

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 08 décembre 2017 à 19h00

Ordre du jour : CR bilan de l'année 2017

Calendrier des activités 2018

Monsieur Grégory Reynaud Dulaurier, président, remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée générale, ainsi que les bénévoles qui participent aux activités organisées par le foyer rural.

Monsieur Grégory Reynaud Dulaurier nous présente les comptes de l'année :

- bénéfice sur l'année 2017 de : 1636.63.€

Bonne année 2017 pour le foyer rural.

Section gym : Bilan présenté par Marie-Laure Bayle 4 cours de gymnastique par semaine sont organisés avec 89 inscriptions pour l'année 2016/2017.

Section danse : Monsieur Piccarreta anime cette activité. Il remercie les élus pour le prêt de la salle des fêtes et de la sono. 13 inscriptions cette année

Section yoga : Présentée par Armelle Glénat.

Elle remercie les élus pour le prêt de la salle des fêtes ; 10 personnes inscrites.

Section Zumba : animée par Laura Durand 18 personnes inscrites, section intégrée avec la gym.

Calendrier des activités 2018 :

Dimanche 28/01/2018 : matinée boudin, tripes

Samedi 03/03/2018 : repas dansant

Samedi 05/05/2018 : soirée karaoké

Samedi 14/07/2018 : soirée moules frites

Week-end du 03/08 au 05/08/2018 : vogue annuelle

Samedi 24/11/2018 : soirée vin/tapas

Samedi 08/12/2018 : assemblée générale

COMPOSITION DU BUREAU

Président : REYNAUD-DULAURIER Grégory

Vice président : CHAVANCE Pierre

Trésorière : WINGERTER Yolaine

Vice trésorière : CLEMENT Isabelle

Secrétaire : MARCEL Christine

Vice secrétaire : BOREL Sophie

Communication : VEYRET Lilian

Tous les points ont été évoqués, la séance est levée. Le verre de l'amitié est offert à toutes les personnes présentes au bar Bachop's.

Vie du village...

JOURNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE

Le samedi 16 et dimanche 17 Septembre 2017 se sont déroulées les 34èmes Journées européennes du patrimoine. Pour cette occasion 5 visites guidées ont été proposées dans les rues du village, à la découverte des lieux remarquables qui font l'identité de Cognin-les-Gorges.

Après un accueil sur la place de l'église et la présentation de l'histoire du village, nous vous proposons de partir à la découverte de ses rues et de ses points remarquables. Nous avons pu visiter les deux églises, dont une du XIIe siècle, la pierre à dîme, le vieux séchoir classé aux monuments historiques, et découvrir l'histoire du château intimement lié au parc St Joseph.



Une exposition de vieilles photos était proposée tout au long du parcours.

Cette année la nouveauté était une visite nocturne où près de 30 personnes se sont données rendez-vous pour apprécier l'ensemble du village dans une autre ambiance.



L'espace ENS des gorges du Nan a aussi fait l'objet de deux visites le samedi 16 Septembre.

Chacune de ces visites s'est jouée à guichet fermé.

Sur ces deux journées, environ 130 personnes ont parcouru les rues de votre beau village.

Tous ont apprécié le cadre exceptionnel de cet environnement remarquable.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez l'année prochaine pour une nouvelle édition.

CCAS

NOEL CCAS

Cette année, le repas de Noël du CCAS aura lieu **Samedi 13 janvier 2018** à midi à la salle des fêtes. Comme les années précédentes, le repas est offert aux aînés de 70 ans et plus. Ce repas est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer, accompagner, profiter de cette belle journée !

Pour s'y inscrire, il suffit de remplir le coupon ci-joint. Le repas proposé est au tarif de 22€ et il sera suivi d'un après-midi festif !

On vous attend nombreux !!!



Vie du village.....

TRESOR PERDU

Les Trésors Perdus de France et d'Ailleurs

Bienvenue sur le Blog qui vous raconte l'Histoire des Trésors Perdus de France et d'Ailleurs. mercredi 7 décembre 2016

.../...

Isère (38) :

COGNIN-LES-GORGES (38470) — Un torrent crache régulièrement des pièces d'or

Dans les gorges du Nant, près de Cognin, on a trouvé à plusieurs reprises des pièces d'or remarquables par la qualité de leur frappe, disséminées çà et là dans les sables et les graviers du torrent. Les découvertes sont régulières le plus souvent immédiatement après les pluies d'orages. Jamais on n'a pu, cependant, découvrir le gisement principal de ce trésor régulièrement extrait de terre par les eaux du torrent. C'est là un dépôt qui s'annonce particulièrement riche. En 1882, la Revue belge de numismatique consacra quelques pages à cet introuvable trésor gallo-romain, considéré comme encore caché dans les parois verticales très encaissées du torrent. Les spécimens monétaires recueillis vont du règne de Valentinien à celui de Théodose. D'ailleurs si vous aimez vous faire peur en voiture, vous pouvez toujours emprunter la départementale D22 qui domine ses gorges en priant pour ne pas croiser un autre véhicule...

2.4. Le Bas-Empire Lieu de découverte	Type de monnaies	Date de découverte
Cognin-les-Gorges ou Malleval	Solidii des empereurs Valentinien, Gratien, Théodose, Honorius...	Avant 1882 et encore de nos jours

.../.....



VALENTINIEN 1^{er} (*Flavius Valentinianus*) (321 – 17/11/375), co-empereur romain de **364 à 375**



GRATIEN (en latin : *Flavius Gratianus*), né en 359 à Sirmium (actuelle Sremska Mitrovica en Serbie) mort le 25/08/383 à Lyon, empereur romain de **367 à 383**.

En parcourant les rues.....



THEODOSE 1^{er} (en latin *Flavius Theodosius Augustus*) Né en 347, empereur de 379 jusqu'à sa mort le 17/01/395



HONORIUS (en latin *Flavius Honorius*) (9/09/384 – 15/08/423) co empereur 23/01/393 / 17/01/ 395 – 15/08/423

BIBLIOTHEQUE

Amis lecteurs !

Votre bibliothèque n'a jamais été aussi riche de nouveautés !

Nous avons profité du calme de cette fin d'été pour ôter des rayons les livres les plus anciens, recevoir plusieurs fournisseurs, et acquérir un grand choix d'ouvrages de qualité.

Documentaires, Fictions, Albums pour enfants, nous avons augmenté notre fonds de livres ne figurant pas encore au catalogue collectif. De quoi réjouir petits et grands et occuper agréablement les longues soirées d'hiver à venir.

Voici quelques exemples d'achats pour les adultes :
Romans :

- *Nos vaches sont jolies parce qu'elles mangent des fleurs* de Paul Bedel
- *La sibylle et le marquis* de Nicolas Bouchard.
- *La tresse* de Laëtitia Colombani
- *Port-des-Vents* d' Hortense Dufour
- *Sur le fil* de Élise Fischer.
- *La colline aux esclaves* de Kathleen Grissom

Romans policiers :

- *Ecorchures* de Tess Gerritsen
- *La fille d'avant* de J.P. Delaney
- *L'inconnu de Port Belon : une enquête du commissaire Dupin* de Bannalec Jean Luc
- *Ainsi fleurit le mal* de Julia Heaberlin
- *La serpe* de Philippe Jaenada
- *Au coeur de l'été* de Viveca Sten

Nous remercions nos généreux donateurs qui

contribuent à enrichir notre fonds propre de documents récents.

Nous vous rappelons que la bibliothèque située Résidence St Joseph vous accueille

le Mardi de 15h30 à 18h30,

le Vendredi de 17h à 19h.

les bénévoles seront ravies d'accueillir de nouveaux lecteurs.

La cotisation annuelle est toujours de:

10€ pour les adultes.

5€ pour les 13 à 18 ans.

Gratuite pour les enfants
de 0 à 12 ans.

N'hésitez pas à réserver vos livres depuis votre domicile sur le Catalogue Collectif,

Qui vous propose la totalité des livres du réseau intercommunal.

<http://sud-gresivaudan.opac3d.fr/search.php?action=Accueil>

votre identifiant est votre numéro de carte lecteur.

Le site du réseau intercommunal « Médiathèque Saint-Marcellin Vercors Isère »

<http://www.bibliotheques.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

est à votre disposition pour découvrir toutes les informations liées à la vie de ce réseau.

- Les coups de cœur
- Des comptines pour vos bambins
- L'agenda des temps fort du réseau
-



Les Trieuses de Noyaux



(Air : Sous les Ponts de Paris)

Premier Couplet

Elles commencent à huit heures
Et finissent à la nuit
Elles passent à Chaponnières
Et montent sans soucis
Celles du village
Toujours très sages
Attendent celle de Chartonnière
Qui tout doucement
En se trémoussant
N'arrive jamais la dernière.

Deuxième Couplet

Elles n'oublient pas les fêtes
Et les anniversaires
Et toutes ces petites coquettes
Savent vider leur verre
Le Directeur
A très bon cœur
A son tour paye aussi bien son litre
Jolis bouquets
Frais et bien faits
Et les journées passent très vite.

Troisième Couplet

A la sortie de l'usine
Tous ces minois jolis
S'en vont gentilles gamines
Revoir leur petit nid
Puis en se quittant
Le cœur content
A demain les blondes et les brunes
Et attention !
Le Pont du Nan
S'il ne fait pas clair de lune.

Refrain

Les Trieuses de Noyaux
Mieux que les originaux
Elles sont jolies, elles font perdre la tête
Surtout lorsqu'elles ont le cœur en fête
Elles savent s'amuser
Mais surtout travailler
Et boivent très bien le vin blanc sans eau
Les Trieuses de Noyaux.

Vie du village...

POSTE

EN VENTE DANS VOTRE AGENCE POSTALE
Isabelle se fera un plaisir de vous accueillir

Pour les fêtes de fin d'année retour des timbres verts à gratter et de colis festifs



Pour les enfants, le kit du père Noël en vente à l'agence postale.



Une lettre à personnaliser et à envoyer au Père Noël, avec son enveloppe

A l'occasion de la sortie du nouveau film STAR WARS, votre agence postale vous propose de jolis timbres. (5,50 Euros)



Pour des étrennes originales à Noël ou pour les collectionneurs, vous pouvez commander des pièces de la collection Jean-Paul GAULTIER dans votre agence postale.



Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis...

Le 24 juin 2017 Benjamin **MARION-VEYRON** et Amandine **DOLIN**, domiciliés à Serre Nerpel



Le 12 août 2017 Jérôme **HIMBLOT** et Nadège **CHOMEL**, domiciliés rue de Malleval

Le 02 septembre 2017 Vincent **ARNAUD** et Béatrice **PISANESCHI**, domiciliés à Vinay

Le 23 septembre 2017 Romuald **PILARD** et Pernelle **BITH**



Ils ont vu le jour...

Ezia **FINET**, née le 23 juillet 2017, fille de Adrien **FINET** et de Ingrid **ROUX**, impasse de la Tour

Charlotte **AIELLO CAJAT**, née le 16 juillet 2017, fille de Florent **AIELLO** et de Nathalie **CAJAT**, rue St Joseph

Antoine **IVANOV**, né le 10 novembre 2017, fils de Ivan **IVANOV** et de Stéphanie **GAUDON**, rue des Sorbiers

Ils nous ont quittés...

Eveline **VOLLE**, épouse **MAR-TINAIS** le 30 juillet 2017, Chaponnière



Christèle **BRETIN**, épouse **ROUX** le 25 septembre 2017, Chatonnière

Gérard **ROUX**, le 27 septembre 2017, impasse du Rivier

Jean-Marie **PETROVITCH**, le 24 octobre 2017, chemin du Puiseau

Yves **GLASSON**, le 07 novembre 2017, rue de Guimetièrre

Chantal **JACQUIER**, épouse **CHANAS**, le 09 décembre 2017, Chaponnière



Le Maire et son Conseil Municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux afin de partager le pot de l'amitié, le Vendredi 5 Janvier 2018 à 20H à la salle des Fêtes de Cognin les gorges. A cette occasion, nouveaux comme anciens habitants pourront faire connaissance

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h00-12h30 13h30-16h30

Mardi 8h00-12h30 13h30-19h00

Mercredi 8h00-12h00

Vendredi 8h00-12h30 13h30-19h00

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

Tel 04.76.38.31.31

Fermeture du secrétariat de mairie du 23/12/2017 au 02/01/2018 inclus

Pour les inscriptions sur les listes électorales : Prière de s'inscrire sur les listes électorales avant le 23/12/2017 auprès de la mairie.

Une permanence pour les inscriptions électorales sera également effectuée le samedi 30/12/2017 de 9h00 à 11h00 en mairie

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30

Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Fermeture du bureau de poste le 26/12/2017 et du 01/01/18 au 06/01/18

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00

Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00

13h30 à 18h00

Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et

Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia **MALANDRINO** : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice **FERROUILLAT**

Comité de Rédaction

Sophie **BOREL**,
Isabelle **CLEMENT**

Rédacteur en Chef

Sophie **BOREL**

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin

Illustration, photos

Isabelle **CLEMENT**, Richard Mourre, Geoffrey **GIRARD**,
Christiane **VEYRET**

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 270 exemplaires.

Service Communication

Yolaine **WINGERTER**